



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2018-050

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2018

Sommaire

DDFIP

32-2018-04-12-005 - Fermetures exceptionnelles DDFIP AUCH, 2 place jean David (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2018-04-13-003 - 2018 0413 Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Isabelle SANDRANE, sous-préfète de l'arrondissement de Condom du lundi 16/04/2018 - 12h au mardi 17/04/2018 - 16h (1 page)

Page 5

DDFIP

32-2018-04-12-005

Fermetures exceptionnelles DDFIP AUCH, 2 place jean
David

Fermetures exceptionnelles DDFIP AUCH, 2 place jean David

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
Du GERS**

2, place Jean David
CS 7035
32010 AUCH Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques du Gers**

Le directeur départemental des finances publiques du Gers

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Gers ;

ARRÊTE :

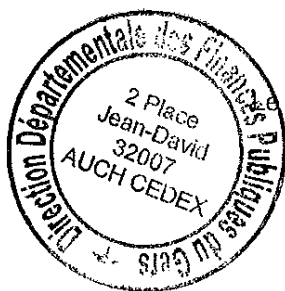
Article 1^{er} :

Les services de la direction départementale des finances publiques, 2 place Jean David à AUCH **seront fermés au public, à titre exceptionnel :**

- **vendredi 13 avril 2018 (toute la journée)**
- **du lundi 16 avril au vendredi 20 avril 2018 (après-midi)**

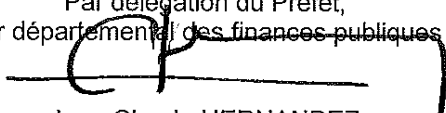
Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.



Fait à AUCH, le 12 avril 2018

Par délégation du Préfet,
directeur départemental des finances publiques du Gers


Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur Général des Finances Publiques

PREF-DSRHM

32-2018-04-13-003

2018 0413 Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Isabelle SANDRANE, sous-préfète de l'arrondissement de Condom du lundi 16/04/2018 - 12h au mardi 17/04/2018 - 16h

ARRÊTÉ
accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
du lundi 16 avril 2018, 12h, au mardi 17 avril 2018, 16h

La préfète du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret 8 décembre 2017 nommant Catherine SÉGUIN, préfète du Gers,

VU le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 6 décembre 2017 nommant Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers et de M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers, du lundi 16 avril 2018, 12h, au mardi 17 avril 2018, 16h,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

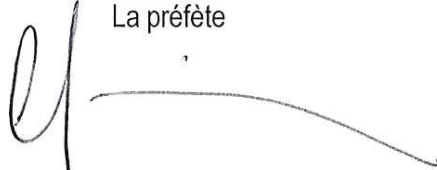
ARRÊTE

Article 1er : Mme Isabelle SENDRANÉ, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales du lundi 16 avril 2018, 12h, au mardi 17 avril 2018, 16h.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 13 AVR. 2018



La préfète

Catherine SÉGUIN